

**PROCES-VERBAL N° 12
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE ST-BARTHELEMY
TENUE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2014 A 20 H 00**

Monsieur André Favre, Président du Conseil, ouvre la séance à 20h05 et donne la parole à la secrétaire.

1. Appel

Est absent : M. Jean-Pierre ALLAZ

33 conseillers sont présents. Le quorum est atteint et l'assemblée peut délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour se présente comme suit :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal n° 11 du 27 octobre 2014
4. Communications du bureau
5. Communications municipales
6. Budget 2015 – préavis municipal n° 05/2014
 - a) rapport de la commission des finances
 - b) discussion
 - c) décision
7. Plafond de cautionnement de l'ASIRE – préavis municipal n° 06/2014
 - a) rapport de la commission des finances
 - b) discussion
 - c) décision
8. Propositions individuelles
9. Divers

Il est accepté tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal n° 11 du 27 octobre 2014

Le procès-verbal de la dernière séance est mis en discussion.

Aucune remarque ou modification ne sont formulées, il est accepté à l'unanimité par un levé de mains.

4. Communications du bureau

Néant.

5. Communications municipales

Suite au recours par les propriétaires de la décision du Conseil du 28 octobre 2013, M. Dominique Dafflon a fixé une séance avec les membres de la commission nommée en 2013. Contrairement aux accusations qu'il a reçues, il estime que le débat a eu lieu et que le Conseil a été libre de sa décision. Le Tribunal se déterminera prochainement. Il rappelle que pour les zones agricoles, seule la Confédération est habilitée à prendre des décisions.

M. Jean-Marc Favre est en possession de brochures relatives au compostage. Il prie les conseillers d'en prendre connaissance. Il déplore également que de nombreux sacs plastiques soient régulièrement déposés à la « déchetterie des branches ».

6. Budget 2015 – préavis municipal no 05/2014

M. Dafflon présente les excuses de la Municipalité pour une erreur constatée par la commission des finances et qui porte dorénavant l'excédent de charges à Fr. 173'677.00.

a) Rapport de la commission des finances. Il est lu par Mme Valérie Petoud.

La commission relève le montant de Fr. 100'000.— prévu au titre des frais d'entretien des routes pour lesquels le projet exact n'est pas encore défini. Ce montant pourrait également être affecté à l'entretien de certains bâtiments communaux. Bien que cette somme fasse partie des charges en vue d'une récupération partielle des dépenses thématiques, elle suggère qu'une commission consultative soit nommée afin de surveiller cet investissement. Elle propose d'accepter le budget 2015 tel que présenté.

b) Discussion

M. Tonino Natale demande ce qu'il y a de prévu pour ces Fr. 100'000.—.

M. Jean-Marc Favre répond que les travaux précis ne peuvent actuellement pas être définis. Cependant, suite aux constructions/rénovations dans le village, certains chemins devront être refaits et au printemps, les trous seront bouchés.

M. Michel Häberli s'étonne de la diminution du poste « Service des eaux » qui présente une différence importante par rapport aux années précédentes.

M. Victor Favre explique que l'Association Intercommunale d'Amenée d'eau Echallens et environs fonctionne bien et qu'elle a passé un accord avec une Association voisine qui lui permet d'obtenir l'eau à un meilleur prix qu'avec EauService Lausanne. Elle en fera profiter ses clients, soit les communes. De plus, les frais d'amortissement ont disparu.

M. Philippe Petoud estime la location annuelle de la laiterie à Fr. 4'200.— trop basse.

M. Dafflon informe que la Municipalité a des projets pour cette laiterie. Le prix pourrait néanmoins être rediscuté avec le locataire.

M. Alain Favre s'interroge du montant qui figurera dans les comptes 2014 concernant l'ASIRE.

M. Dafflon répond que l'ASIRE fixe elle-même les montants à l'habitant. Cependant, les chiffres mentionnés sont à peu près exacts. La Municipalité n'a pas de marge de manœuvre.

c) Décision

- Vu le préavis municipal n° 05/2014 ;
- Oûi le rapport de la commission des finances ;
- Considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour ;

le Conseil communal décide à l'unanimité :

- D'accepter le budget 2015 tel que présenté, prévoyant un déficit de Fr. 173'677.—.

7. Plafond de cautionnement de l'ASIRE – préavis municipal no 06/2014

a) Rapport de la commission des finances. Il est lu par Mme Valérie Petoud.

Les conclusions de la commission diffèrent de celles proposées par la Municipalité. Cette dernière n'accède pas à la demande de l'ASIRE et suggère de n'augmenter le plafond de cautionnement qu'à hauteur de Fr. 405'000.—.

Vu les faibles risques de devoir assumer directement les dettes de l'ASIRE et comme la commune conserve une capacité de cautionnement supplémentaire de l'ordre de Fr. 250'000.—, la commission propose de fixer le plafond de cautionnement à Fr. 1'751'877.—. Si la première solution est approuvée par le Conseil, les autres communes membres de l'ASIRE devront se substituer en augmentant leur propre plafond de cautionnement.

b) Discussion

M. Dafflon exprime le ras-le-bol de la Municipalité. Il est scandalisé car les projections financières n'ont pas été consultées par l'ASFICO et par le déroulement des séances du Conseil intercommunal de l'ASIRE. Les conseillers n'abordent pas les questions relatives aux finances et approuvent sans rechigner les dépenses. En 2015, il faudra payer Fr. 637.— par habitant seulement pour l'ASIRE, il se demande à quel moment, les participations arrêteront d'augmenter. Deux communes sont d'ores et déjà dans le rouge et Vuarrens n'a pas accédé à la demande. Le parascolaire qui n'est pas compris dans ces montants, est budgétisé à Fr. 217 mio pour tout le Canton de Vaud.

Mme Isabelle Roulin demande si un vote du Conseil sera à nouveau sollicité dans un avenir proche suite au refus de Vuarrens.

M. Häberli renchérit en disant qu'accéder à leur demande revient à signer un chèque en blanc.

Mme Vilma Pirrello souhaite savoir ce qui se passerait en cas de refus du Conseil et d'autres communes.

La commission des finances prend la parole :

M. Pierre-Alain Dévaud est d'accord que ce montant est important et qu'il faudra compenser pour les communes qui ont refusé. Avec les Fr. 57'000'000.—, il y a un nouveau collègue à Bercher et Court-Champ a été repris par l'ASIRE. Il compte sur le groupe de travail pour trouver des solutions pour la suite.

M. Daniel Morier ajoute qu'il n'est pas possible de revenir en arrière sur les Fr. 57 mio dépensés et que les communes sont solidaires. Par contre, il faudra être fort et mettre des limites pour les Fr. 33 mio restants (total Fr. 90 mio d'ici à 2020). Un travail au niveau du

Conseil intercommunal devra être fait afin d'obtenir des majorités et contrer la folie des grandeurs du Codir.

M. Gino Angelini n'est pas en souci car on ne parle que de cautionnement. D'ailleurs, la commune pourrait encore cautionner pour Fr. 250'000.— supplémentaires. Avec ce montant de Fr. 1.7 mio de cautionnement, les élèves auront de beaux collègues.

M. Häberli demande si les enfants de St-Barthélemy iront à Bercher et si M. Philippe Isaaz, boursier de l'ASIRE a été contacté.

M. Dafflon répond négativement à la première question et précise qu'il sera compliqué de fermer le collège de St-Barthélemy. Quant à M. Isaaz, il n'a pas réussi à le contacter. Tout comme le Préfet qui n'a pas encore convoqué le groupe de travail. Il ajoute que des investissements ont été votés en séance intercommunale alors que le délai d'envoi des préavis était trop court. Il est d'accord pour la solidarité mais estime qu'il faut prévenir.

Le Président s'enquiert de la réaction des banques en cas de refus.

M. Dafflon donne les noms des bailleurs de fond, à savoir la BCV et la Raiffeisen. Le Codir rediscutera avec les banques, néanmoins, il a intérêt à ce que les Conseils acceptent.

M. Angelini trouve la situation bizarre car les Fr. 57 mio sont déjà dépensés.

M. Alain Favre estime que la question à se poser est de savoir si le Conseil cautionne la manière d'agir.

Mme Pirrello complète en disant que la forme dérange d'avantage que le fond.

Pour M. Philippe Favre, il n'y a pas de souci à se faire au niveau bancaire. L'Etat de Vaud a la majorité des actions de la BCV et la Raiffeisen est une banque coopérative qui appartient à ses membres. Il s'étonne que le groupe de travail n'ait pas un mot à dire.

M. Dafflon désire que des voix s'élèvent pour dire stop. Il craint que les 33 mio restant ne soient empruntés de la même manière. Trois minutes pour dépenser des millions à Bercher par contre 45 minutes de débat pour les barres chocolatées de la cantine.

Mme Mireille Fitzé considère que cette décision ne porte pas sur la solidarité mais plutôt de savoir s'il faut mettre le holà maintenant ou plus tard.

Mme Tania Dévaud pense que si le Conseil refuse, il est une girouette. Elle se demande ce qu'il va faire après. Il est primordial que le groupe de travail se mette en place.

M. Angelini souhaite adhérer à la demande et que la commune participe au groupe.

M. Villaz donne l'information que certains Conseils ont donné leur accord pour autant que le groupe se mette en place.

M. Dévaud replace le débat et rappelle que le Conseil doit se déterminer sur le montant à cautionner, soit Fr. 405'000.— selon le préavis de la Municipalité ou Fr. 1'751'877.— selon la proposition de la commission des finances.

Avant de conclure, M. Dafflon s'exprime à nouveau. Si le Conseil approuve la suggestion de la commission, la Municipalité l'acceptera volontiers d'autant plus que sa position en sera facilitée, c'est-à-dire que le délégué municipal ne sera pas dans le camp des contradicteurs lors de la prochaine séance du Conseil intercommunal de l'ASIRE.

c) **Décision**

Le Président procède au vote à bulletins secrets, selon la demande de Mme Françoise Favre suivie de trois personnes.

- Vu le préavis municipal n° 06/2014 ;
- Ouï le rapport de la commission des finances ;
- Considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour ;

Le Conseil communal accepte avec 18 voix pour, 12 voix contre et 3 abstentions :

- D'octroyer un plafond de cautionnement pour l'ASIRE, prévoyant un montant de Fr. 1'751'877.—.

Mme Roulin propose que le bureau du Conseil écrive un courrier au Préfet pour la mise en route prochaine du groupe de travail.

Le Président accepte.

8. Propositions individuelles

Néant

9. Divers

- 1) Suite au tous-ménages reçu dernièrement concernant les corps étrangers déversés dans la benne plastique, M. Bertrand Favre informe qu'il a reçu des indications du personnel de la déchetterie de déposer d'autres déchets dans ce conteneur.

M. Jean-Marc Favre s'en étonne, toutefois les règles seront rappelées au personnel. Il ne souhaite pas abolir cet avantage offert à la population.

- 2) Mme Pirrello déplore que la benne à ordures taxés ne soit pas à l'extérieur de l'enceinte de la déchetterie.

Le problème pour M. Jean-Marc Favre est l'utilisation de la benne compacteuse. De plus, il y a le risque que les gens y déversent des sacs non taxés ou d'autres choses. Sans contrôle, les gens ne respectent pas toujours les règles, pour exemple à la « déchetterie des branches ».

- 3) M. Angelini désire que la Municipalité rappelle au locataire de la laiterie de ne pas parquer plus de 2 à 3 véhicules sur la place.


La Municipalité prend acte.

Le Président remercie la Municipalité, les commissions et le bureau pour tout le travail effectué en 2014 et souhaite à chacun de belles fêtes de fin d'année. Il lève la séance à 21h40.

Le Président

A. Favre



La Secrétaire

Y. Morier